



Vaudreuil-Dorion

**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AUX**  
**DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

Le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, lors d'une séance qui se tiendra en la salle du Conseil municipal, 2555, rue Dutrisac, le mardi 2 juillet 2019 à 19 h 00, statuera sur des demandes de dérogations mineures pour les immeubles suivants :

<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Nature</u>
5320, route Harwood / Lot 1 830 101 / Zone H5-906	Autoriser une marge latérale de 3,38 mètres et un total des marges latérales de 5,72 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H5-906 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge latérale minimale de 5 mètres et un total minimal des marges latérales de 12 mètres.
3140, rue du Ravin Boisé / Lot 5 591 971 / Zone H1-914	Autoriser une marge avant de 6,75 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H1-914 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge avant minimale de 10 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à ces demandes, lors de la séance du Conseil municipal du 2 juillet 2019.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce quatorzième (14<sup>e</sup>) jour du mois de juin deux mille dix-neuf (2019).

Mélissa Côté, notaire, OMA  
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)